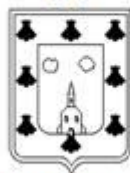


DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

COMMUNE
DE



KIRVILLER

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2023.

L'an deux mil vingt-trois le vingt-six octobre, le Conseil municipal de la commune de KIRVILLER s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur ESTREICH Ludovic, Maire.

Etaient présents : BAUER Denis 1^{er} adjoint, HOELLINGER Martial

MMES/MM. BECKER Sandra, HERMAL Patrick, KOENIG Aline, MOREL Pascal, PICHOT Gérard, REB Christopher, conseillers municipaux.

N° 017.2023. Organisation de l'inauguration de l'église.

Le Conseil municipal, en présence des membres du Conseil de fabrique et de Mr le Curé Francis Klaser débattent sur l'organisation de l'inauguration de l'église.

Après discussions l'organisation retenue est la suivante :

Dates retenues : samedi 9 ou 16 mars 2024

17H00 messe de grâce,

18H00 Allocution du Maire et des personnalités suivie d'un vin d'honneur.

Approbation du Compte rendu de délibération du Conseil municipal en date du 10 août 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

N° 018.2023. Bail de chasse 2024-2033.

Approbation de la convention de gré à gré pour le lot unique de Kirviller.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2023 portant approbation du cahier des charges type relatif à la location des chasses communales de Moselle pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 août 2023 portant approbation de la constitution et du périmètre du lot de chasse unique, des caractéristiques du lot, du choix du mode de location, des conditions particulières,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de Chasse en date du 26 octobre 2023.

Exposé

En application du Code de l'Environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

La commission consultative communale de chasse doit émettre un avis simple sur l'agrément des candidats et si les conditions sont réunies, sur les conventions de gré à gré.

Par une délibération en date du 10 août 2023, le Conseil municipal a agréé la candidature du locataire sortant pour le lot 1.

Par la réunion du 26 octobre 2023 la commission 4C a approuvé la candidature de l'association Nature et Environnement.

Après approbation par le Conseil municipal, la convention pour le lot unique doit être signée par le Maire et le locataire avant le 2 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Pour le lot de chasse unique de la Commune de Kirviller

Après avoir constaté la recevabilité du dossier de candidature du locataire sortant pour ce lot et que celui-ci qui a fait valoir son droit de priorité dans les formes et conditions prévues par les textes :

- Approuve la convention de gré à gré jointe en annexe, à conclure avec l'association Nature et environnement de Sarralbe pour le prix de 2.316,65 Euros annuel.
- Autorise le Maire à signer le bail de location de chasse communale.

N° 019.2023. Prévisions budgétaires 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de prévoir au Budget prévisionnel 2024 les investissements suivants :

- Réfection de la toiture de la Mairie et salle des fêtes,
- Renégociation du contrat de maintenance avec un prestataire informatique,
- Rénovation de la salle des fêtes.

Autorise le Maire a lancé des appels d'offres pour ces travaux.

N° 020.2023. Repas de Noël des seniors.

Après concertation avec la Commune de Hisingen qui n'envisage pas de faire un repas de Noël en l'honneur de leurs seniors,

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'organiser un repas de Noël pour les seniors du village. Ce repas aura lieu au mois de janvier 2024 dans la salle communale. Les élus se chargeront de l'organisation de cette journée.

N° 021.2023. Divers.

A/ Commission de contrôle des listes électorales.

Le Conseil propose les personnes suivantes pour contrôler les listes électorales :

Délégué du Conseil municipal : Mr Hoellinger Martial né le 15/10/1974 5 Rue Principale,

Déléguée de l'administration : Mme Taillandier Manonnée le 14/12/2002 17 Rue de la Forêt,

Délégué du Tribunal : Mr Guichard Arthur né le 07/03/1998 44 Rue Principale.

B/ Encaissement chèques.

Le Maire fait part à l'assemblée de la réception de deux chèques de la part des Ets Grossmann concernant un double paiement de factures. Les chèques seront remis au Service de Gestion Comptable de Sarreguemines pour annulation du doublon.

C/ Participation complémentaire Santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer une participation de 20,00 €uros au secrétaire de Mairie dans le cadre de la souscription d'une complémentaire santé auprès de la Mut'Est.

